



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine

Compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage Site Natura 2000 FR7200670 : Coteaux de la Dronne

Mercredi 20 décembre 2023
À la Salle James Dédier, à Saint-Victor

Liste des participants : voir la liste d'émargement ci-jointe

M. Nicolas PLATON, conseiller régional et nouveau président du Comité de Pilotage (CoPil) du site, se présente et ouvre la réunion. M. PLATON laisse la parole à Cyrille GOUAT, animateur du site, qui commence par donner l'ordre du jour de la réunion. Il s'agit notamment de présenter le bilan de l'animation de l'année écoulée du site, ainsi que de l'année 2022, puisque cela fait 2 ans que le CoPil ne s'est pas réuni.

M. GOUAT fait un rappel sur les objectifs du dispositif Natura 2000, pour la conciliation de la biodiversité et des activités humaines. Il insiste sur le fait que le CoPil est un organe de décision et de concertation, et invite les participants à prendre la parole au cours de la réunion, à faire des propositions ou donner des idées.

M. GOUAT fait un rappel sur l'historique de l'animation du site : le Document d'Objectifs (DOCOB) du site a été validé en 2017, après quoi deux phases d'animation se sont succédé. Depuis le 15 mars 2023, le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Nouvelle-Aquitaine assure une nouvelle phase d'animation dans le cadre d'un marché de la Région Nouvelle-Aquitaine. Hugo MAILLOS, du service Natura 2000 de la Région, et gestionnaire pour le département de la Dordogne, fait un rappel sur le transfert de compétences aux Régions. Il précise la répartition des compétences entre État et Régions. Il insiste sur le rôle de la Région pour soutenir l'animation du site et les différents dispositifs existants, comme les contrats Natura 2000. Il explique l'organisation du service Natura 2000 de la Région, nouvellement constitué et maintenant au complet, avec différentes antennes à travers la Région, dont une à Périgueux pour la Dordogne.

Rappels sur le site et le Document d'Objectifs :

M. GOUAT rappelle les caractéristiques du site : il s'étend sur 258 ha et 5 communes, entre Saint-Victor et Bourdeilles, sur les coteaux au nord de la vallée de la Dronne. Les enjeux écologiques du site sont rappelés, avec la présentation des différents habitats d'intérêt communautaires (HIC) et espèces d'intérêt communautaires (EIC) qui y sont connus. D'autres espèces à caractère patrimonial du site sont également présentées.

Animation du site :

Le **programme d'animation** du site pour les 3 années du marché (de mars 2023 à mars 2026) est ensuite présenté par M. GOUAT, tout en faisant le bilan des actions de l'année écoulée. L'animation comprend 4 grandes missions qui sont détaillées par la suite.

1- *Actions de sensibilisation, d'information, de communication*

Un **bulletin d'information** sur le site doit être conçu et publié en début d'année 2024. M. GOUAT présente le modèle actuellement utilisé par le CEN Nouvelle-Aquitaine. Il donne des propositions d'articles (bilan du contrat Natura 2000, zoom sur une espèce ou un habitat emblématique, sensibilisation sur les plantations en site Natura 2000), et invite l'assemblée à faire ses propres propositions si des sujets lui semblent importants. M. PLATON demande comment ce bulletin sera diffusé. Cela pourra se faire à travers les mairies, les offices de tourisme ou lors d'événements locaux. M. MAILLOS insiste sur l'importance de la connaissance du site. Sur proposition de Philippe BROUSSE de la Chambre d'agriculture de Dordogne et de Stéphane FAURE, conseiller municipal de Saint-Victor, il est proposé d'intégrer ce bulletin d'information aux bulletins municipaux édités par les communes du site.

Le **site internet** du site Natura 2000 est ensuite présenté. Il est disponible à l'adresse suivante : <https://coteaux-de-la-dronne.fr>

Il comprend plusieurs rubriques sur le fonctionnement du dispositif, les espèces et habitats du site, et un ensemble de documents disponibles en téléchargement. Ce site internet a été mis à jour en 2023, et la redirection depuis l'ancien site internet est maintenant effective. Il est également mieux référencé dans les moteurs de recherche.

Deux plaquettes d'information sur le site ont été créées en 2023. La première donne une présentation générale du site, de son périmètre et de ses enjeux. La deuxième présente les différents outils de gestion du dispositif : les contrats Natura 2000, les Mesures agro-environnementales et climatiques ou encore la Charte Natura 2000. Les plaquettes sont présentées aux participants.

Deux **réunions publiques ciblées** devront être organisées les deux prochaines années. M. GOUAT demande à l'assemblée si elle a des idées de sujets particuliers à aborder lors de ces réunions. Il précise que les propriétaires de parcelles au sein du site devront être contactés en 2024. M. MAILLOS indique qu'il serait donc judicieux de coupler l'envoi de ces courriers à l'organisation de cette réunion, pour en faire la promotion et que les participants y soient nombreux. M. FAURE note la difficulté à mobiliser les propriétaires, y compris lorsque ceux-ci sont des locaux, et l'accent est mis sur le manque de notoriété du site Natura 2000.

M. GOUAT fait ensuite un retour sur l'**animation grand public** qui s'est tenue le 14 novembre, à l'occasion du pâturage du coteau situé entre Saint-Victor et Montagrier, et qui bénéficie d'un contrat Natura 2000. Le site et ses enjeux ont été présentés, puis le berger a fait une intervention pour expliquer son métier et le rôle des moutons. Un **article est paru dans le journal Sud-ouest** à cette occasion. Un article paraîtra également dans le bulletin municipal de la commune de Saint-Victor, M. FAURE ayant fait une « interview » du berger.

Une nouvelle animation sera organisée le **samedi 20 avril 2024** : il s'agira d'une balade avec observation de la faune et de la flore, en particulier les orchidées qui fleurissent en nombre à cette période.

2- Assistance technique

Les outils contractuels de gestion du site sont abordés. M. GOUAT présente le travail de **recensement des propriétaires** de parcelles au sein du site Natura 2000 qui est en cours. Ceux qui possèdent des parcelles avec des HIC seront contactés par courrier en 2024 pour leur présenter ces outils, en particulier les contrats Natura 2000.

M. MAILLOS donne le calendrier prévisionnel pour l'appel à projet 2024 pour les contrats Natura 2000 : sa date butoir devrait être fixée à mi ou fin février, avec une sélection des dossiers en mars. Les animateurs auront ensuite environ 2 mois pour déposer un dossier complet. Après instruction et validation par le conseil régional, les conventions d'attribution d'aide devraient paraître début novembre. Il est précisé que les actions pourront cependant débuter avant cette date. M. MAILLOS explique que les contrats forestiers seront peut-être intégrés, en particulier les contrats de sénescence, mais cela demande un important travail de calibrage des barèmes financiers des actions.

M. GOUAT présente le **contrat Natura 2000** pour la restauration et l'entretien des pelouses calcaires et landes à genévrier des coteaux de Saint-Victor et de Montagrier, qui s'est achevé en 2023. Ce contrat était porté par le CEN Nouvelle-Aquitaine, qui avait passé des conventions de gestion ou des prêts à usage avec 15 propriétaires du coteau. Ce contrat a consisté en **4 actions** :

- Gestion pastorale d'entretien par des troupeaux ovins
- Achat d'une tonne à eau pour l'abreuvement des troupeaux
- Chantier de restauration des pelouses par débroussaillage
- Chantier d'entretien mécanique

En 2023, 3,41 ha ont été entretenus mécaniquement, et un troupeau de 320 moutons a pâturé le site pendant 2 semaines en novembre. Un **nouveau contrat** devrait être déposé début 2024 pour continuer ces actions. Il est envisagé la restauration mécanique de nouvelles zones, ainsi que la poursuite de l'entretien mécanique et du pâturage. Les conventions avec les propriétaires doivent pour certaines être renouvelées, et l'animateur du site souhaite pouvoir étendre le contrat à de nouvelles parcelles, s'il obtient l'accord des propriétaires.

Les informations sur ce contrat seront rentrées dans la **base de données SIN2**, qui permet un rapportage au niveau national et européen.

M. MAILLOS rappelle le fonctionnement de la **Charte Natura 2000**, qui peut être un affichage intéressant pour certaines activités, pour montrer leur engagement en faveur de l'environnement. L'adhésion à la Charte n'apporte pas d'avantage économique, si ce n'est la possibilité d'exonération de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Concernant les **évaluations d'incidence Natura 2000**, M. GOUAT précise qu'il n'a eu connaissance d'aucun projet au sein du site, ni n'a été sollicité par un porteur de projet, ce que confirme Mélanie AUPY de la DDT.

3- Suivi du site et du DOCOB

Le **tableau de bord** de suivi du programme d'action du DOCOB est présenté par M. GOUAT. Il passe en revue les différentes actions réalisées au sein du site en 2023 pour pouvoir mettre en œuvre le DOCOB.

Deux courses de trail ont été organisées en 2023 au sein du site. Il s'agit du trail de Montagrier, et des foulées du Père-Noël, celles-ci organisées par la commune de Saint-Victor. Une sensibilisation des organisateurs a été menée pour éviter un impact négatif de ces courses sur les habitats du site. En

particulier, le tracé de la course des foulées du Père-Noël a été adapté pour éviter un passage hors sentier sur des habitats de pelouse, avec un risque de dégradation par piétinement.

Le sujet du **périmètre du site** est abordé. En effet, le périmètre proposé par le DOCOB n'a pas été validé par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), car il excluait des habitats d'intérêt communautaire de prairie de fauche présents dans le périmètre initial, au niveau de la commune de Bourdeilles. Un travail est donc à prévoir entre la DDT et l'animateur du site pour valider un nouveau périmètre. Celui-ci devra être validé par la DREAL, puis le MNHN. Une consultation publique devra également être menée, puis ce nouveau périmètre devra être validé par le CoPil du site. Une consultation par écrit du CoPil est envisagée.

M. GOUAT présente le travail de **mise à jour du Formulaire standard de données (FSD)** du site, qui en constitue la carte d'identité. Le travail de recensement des données naturalistes a permis de mettre en évidence la présence de nombreuses espèces patrimoniales au sein du site, parmi la faune ou la flore : il s'agit d'espèces menacées, protégées, ou inscrites aux annexes des directives européennes dites « Habitat, Faune, Flore » et « Oiseaux ». Ce travail sera finalisé conjointement à la validation du périmètre définitif du site.

4- Assistance administrative

Ce volet concerne l'organisation des réunions du Comité de Pilotage du site, et l'élaboration de comptes rendus et de bilans.

Bilan des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Le bilan des **MAEC** sur le territoire du site Natura 2000 est donné. Ces mesures consistent en des aides financières aux agriculteurs pour mettre en œuvre ou maintenir des pratiques agricoles plus favorables à l'environnement. M. GOUAT commence par rappeler le cadre et le fonctionnement général de ce dispositif, ses sources de financement et les structures gestionnaires que sont la DRAAF et la Région Nouvelle-Aquitaine. Le déroulement de la campagne 2023 pour les MAEC est donné.

Si 11 Projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) ont été déposés en Dordogne, le site Natura 2000 est concerné par seulement deux d'entre eux. Le premier « Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne » (BD24) repose sur l'enjeu Biodiversité, avec un budget de 300 000 € en 2023. Sur le territoire du site, seul un agriculteur a contractualisé 3 parcelles de pelouse sèche, dans une mesure de retard de fauche. L'autre PAEC, nommé « Territoire élevage Dordogne » (EL24), vise le bien-être animal et l'autonomie fourragère. Aucune contractualisation n'a été faite dans le secteur.

Les **difficultés liées au budget** trop limité pour les MAEC sont évoquées. M. BROUSSE de la Chambre d'agriculture prend la parole pour rappeler le PAEC BD24 résulte de la fusion des différents PAEC préexistants autour de plusieurs site Natura 2000 de Dordogne. Il met l'accent sur la bonne entente entre le CEN Nouvelle-Aquitaine et la Chambre d'agriculture pour travailler de concert sur le sujet des MAEC. Il déplore enfin sa désillusion à propos du dispositif, lié à ses lourdeurs administratives et son budget insuffisant. Il évoque à ce propos le dispositif des Paiements pour services environnementaux (PSE) sur lequel il travaille et qui lui semble présenter un fonctionnement exemplaire.

M. GOUAT donne les perspectives pour la campagne 2024, avec un budget qui ne sera connu qu'au mois de mars, et sera probablement limité. Les difficultés liées au **manque de lisibilité** du dispositif sont mises en avant par l'assemblée.

Autres programmes / projets en lien avec Natura 2000

M. GOUAT évoque divers sujets autour du site Natura 2000.

En 2024, un plan de gestion commun aux sites des Coteaux de Saint-Victor et Montagrier, et des Coteaux des Chaupres, situés sur la commune de Brantôme, sera rédigé. Le CEN Nouvelle-Aquitaine possède des parcelles sur ces deux sites et ceux-ci ont des caractéristiques et enjeux communs, ce qui justifie ce plan de gestion multisite. Les actions envisagées sont de la restauration et de l'entretien mécaniques, ainsi que du pâturage en collaboration avec des éleveurs locaux.

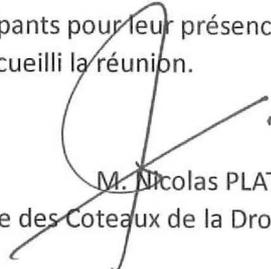
Sur la commune de Bourdeilles, un projet de contournement routier du village va donner lieu à des mesures compensatoires portées par le Département de la Dordogne. Celles-ci consisteront en particulier en l'achat de parcelles de pelouses sèches, dont certaines sont situées dans le site Natura 2000. Des actions de restauration et de pâturage sont envisagées.

Enfin, la Communauté de Communes du Périgord Ribérais (CCPR) porte un projet de boucle de randonnée qui concernerait le site Natura 2000 sur les communes de Saint-Victor et de Montagrier. Une attention sera portée par l'animateur et la DDT pour que ce projet n'ait pas d'impact négatif sur les habitats et les espèces du site, bien qu'il ne devrait pas poser de problème particulier puisqu'il réutiliserait des sentiers déjà existants. Une évaluation d'incidence devra peut-être être réalisée. M. GOUAT précise que le CEN Nouvelle-Aquitaine travaille avec la CCPR et est en discussion avec ses services à ce sujet.

Conclusion

Le **manque de notoriété** du site Natura 2000, ainsi que la faible implication des élus locaux a été mise en avant lors de cette réunion. Le travail d'animation des années à venir devra donc viser à palier ce problème qui peut compromettre la bonne conservation des habitats et des espèces du site. Les actions de sensibilisation et de communication devront donc aller dans ce sens.

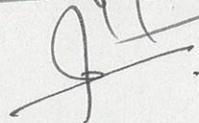
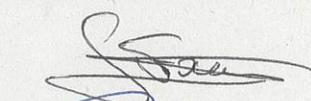
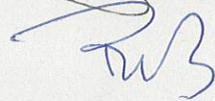
M. GOUAT clôt la réunion vers 12h30, en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence et leur contribution. La commune de Saint-Victor est remerciée pour avoir accueilli la réunion.


M. Nicolas PLATON
Président du CoPil du site des Coteaux de la Dronne



Comité de Pilotage
 Site Natura 2000
 des Coteaux de la Dronne

20/12/2023

Organisme	Nom	Signature
Région Nouvelle-Aq Service N2000	MAILLAS Hugo	
Conseil Régional	PLATON Nicolas	
Commune ST Victor	Fame Stéphane	
Chambre d'Agriculture 24	BROUSSE Philippe	 TB3
DDT 24	AUPY Mélanie	